

220

Rocher Mistral  Télécharger  Enregistrer dans OneDrive  Masquer le courrier 

Rocher Mistral

AVI

SM Sophie Macaire <macaire.sophie75@gmail.com>  ...
A : POTIER Dominique (DGS La Barben) Ven 30/06/2023 09:16

Bonjour,
Il faut garder le rocher Mistral pour notre patrimoine : pensez à vos enfants et
descendance.
Merci, S.M.

 Répondre

 Transférer

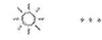
Avis projet rocher mistral  Télécharger  Enregistrer dans OneDrive  Masquer le courri

Avis projet rocher mistral

AVI

FC

Franck Clement <founcky-maestro@hotmail.fr>



A : POTIER Dominique (DGS La Barben)

Ven 30/06/2023 09:43

Bonjour,

Pour des raisons écologiques et environnementales, ainsi que pour des raisons de sauvegarde d'animaux protégés, je suis contre ce projet.

Il va à l'encontre de tous les principes actuels de sobriété, de sauvegarde et de protection de notre faune et de notre flore.

Cordialement

 Répondre

 Transférer

239

↓ Télécharger ↻ Enregistrer dans OneDrive 🗄 Masquer le courrier 📧 ✕

(Aucun objet)

AVI

MH Marc Hostier <marc.hostier@yahoo.fr> ☀ ...
À : POTIER Dominique (DGS La Barben) Ven 30/06/2023 09:45

MONSIEUR
MADAME
CONNAISSANT LE CHATEAU

↩ Répondre

➡ Transférer

non au projet, oui au Maire et à ceux qu...  Télécharger  Enregistrer dans OneDrive  I

non au projet, oui au Maire et à ceux qui protègent
l'environnement.

AVI

FB Françoise BRUGNON <francoise.brugnon@orange.fr>  ...
À : POTIER Dominique (DGS La Barben) Ven 30/06/2023 10:40

 Répondre

 Transférer

(Aucun objet)

AVI

BD Bernard d'Alançon <bernard.alancon@gmail.com> ☀ ...
A : POTIER Dominique (DGS La Barben) Ven 30/06/2023 12:12

Chers amis,
La Barben est une magnifique propriété et sa reprise par un jeune enthousiaste et dynamique qui met toute son énergie à la restaurer et à la faire apprécier par un public nombreux et varié. Je ne puis que féliciter Vianney d'Alançon pour cette entreprise colossale et l'encourager à poursuivre cette œuvre importante de sauvegarde d'un monument historique de tout premier plan.
Régis Audenard

← Répondre → Transférer

286
audan

Re:  Télécharger  Enregistrer dans OneDrive  Masquer le courrier  

Re:

AVI

BD Bernard d'Alançon <bernard.alancon@gmail.com>  ...
À : POTIER Dominique (DGS La Barben) Ven 30/06/2023 12:18

Chers amis,
La Barben est une magnifique propriété dont je soutiens sans réserve sa reprise par un jeune enthousiaste et dynamique qui met toute son énergie à la sauver, la restaurer et à la faire apprécier par un public nombreux et varié.
Je félicite donc Vianney d'Alançon pour cette entreprise colossale et l'encourage à poursuivre cette œuvre importante de sauvegarde d'un monument historique de tout premier ordre.
Régis Audemard

Le ven. 30 juin 2023 à 12:11, Bernard d'Alançon <bernard.alancon@gmail.com> a écrit :

Chers amis,
La Barben est une magnifique propriété et sa reprise par un jeune enthousiaste et dynamique qui met toute son énergie à la restaurer et à la faire apprécier par un public nombreux et varié.
Je ne peux que féliciter Vianney d'Alançon pour cette entreprise colossale et l'encourager à poursuivre cette œuvre importante de sauvegarde d'un monument historique de tout premier plan.
Régis Audemard

 Répondre

 Transférer

285

Contribution sur les permis d'aménager

AVI

ND Nicolas Daumalin <nicolas.daumalin@gmail.com>  ...
A : POTIER Dominique (DGS La Barben) Ven 30/06/2023 12:28

Bonjour,

Je suis contre ces permis d'aménager.

Ces permis ne respectent pas les lois en vigueur puisqu'ils touchent en partie des zones non constructibles, classées et protégées de par leurs caractères historiques et/ou naturels (chapelle, château, jardin à la française, ...). Cela va également à l'encontre des récentes découvertes de l'INRAP qui montrent des vestiges archéologiques sur certains terrains concernés.

Ils ne respectent pas non plus la faune et la flore du site en réduisant, par l'exploitation brutale de leur environnement (spectacles son et lumière tard dans la nuit, destruction des habitats naturels, ...), la population d'espèces protégées telles les aigles de Bonelli et les chauves-souris murins.

Ils ne respectent pas plus les règles de sécurité élémentaire. Entre l'augmentation des risques d'incendie dans une zone enclavée et des risques d'inondation à cause de l'artificialisation des sols tel que cela est envisagé, cela relève juste d'un mépris pour les vies humaines des touristes mais aussi et surtout des riverains.

A une époque où le sur-tourisme fait des ravages et où de nombreux sites, y compris en PACA, mettent en place des restrictions pour le limiter, et au vu du non-respect des règles de base précédemment relevées, je ne peux qu'être contre ce projet démesuré qui fait fi des lois et des enjeux écologiques et sociétaux actuels.

Cordialement,
Nicolas Daumalin.

← Répondre

→ Transférer

286

projet d'aménagement mistral  Télécharger  Enregistrer dans OneDrive  Masquer le c

projet d'aménagement mistral

AVI

ND Nico Daumalin <oblivion1@hotmail.fr>  ...
A : POTIER Dominique (DGS La Barben) Ven 30/06/2023 12:57

Bonjour,

Je comprends que le château ait besoin de fonds pour entretenir et réparer ce trésor culturel. Cela dit, je suis contre le fait de le faire au détriment de la loi, des riverains et de l'environnement.

Une exploitation mesurée, en accord avec les différentes restrictions liées à la protection d'espèces protégées, au respect de la sécurité, à la non-dénaturation du site et sans nuire à la vie paisible des riverains me semblait tout à fait raisonnable et n'aurait pas fait l'objet d'autant de polémique.

Malheureusement, les travaux d'aménagement des terrains, tels qu'ils sont prévus, ne répondent à aucun de ces critères.

Ils mèneront à la destruction de l'habitat naturel de plusieurs espèces protégées (ce qui a déjà commencé), à une augmentation des risques d'incendie et d'inondation et détruiront des sites archéologiques liées à l'histoire même de la commune. Les jardins à la française ont malheureusement d'ores et déjà été abîmés, le potager transformé en cahute à touriste, des spectacles sons et lumières sont organisés jusqu'à pas d'heure gênant aussi bien la faune locale que les habitants.

Sachant ce qui a déjà été fait et ce qui compte être fait, je suis désolé mais je suis contre ces projets d'aménagement.

En vous souhaitant une bonne journée,
O.

 Répondre  Transférer

Rocher Mistral

AVI

N normandine14 <normandine14@gmail.com>
A : POTIER Dominique (DGS La Barben)



Ven 30/06/2023 15:02

Non aux permis d'aménager de Rocher Mistral

C. Gasnier

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

 Répondre

 Transférer

288

AVIS 309

□ □

□ □

□ Masquer l'historique des courriers

-----Message d'origine-----

De : BERNARD FRAUDIN <bernardfraudin@hotmail.fr>

Envoyé : vendredi 30 juin 2023 15:30

À : dgs@labarben.fr

Objet : Projet mistral

Ce projet est une véritable aberration environnementale, qui ne répond pas aux exigences d'une société soucieuse du respect des lois liées à la restauration des monuments historiques, aux risques incendie et inondations.

Il convient que force reste à la loi.

Bernard Fraudin

Envoyé de mon iPhone

1289,

Bravo et continuez :) !  Télécharger  Enregistrer dans OneDrive  Masquer le courrier

Bravo et continuez :) !

JF

Jean-Fleury Fayet <fayet@droitdevant.fr>



À : POTIER Dominique (DGS La Barben)

Ven 30/06/2023 17:07

Bonjour Rocher Mislral,

Juste un petit message pour vous remercier et vous encourager pour tout ce que vous faites.

Nous avons été très bien accueillis à la Barben. Le lieu est rénové avec goût et nous fait découvrir la culture provençale. Que beau site ! Vous avez su continuer à préserver ce lieu dans son environnement. Concilier culture populaire et biodiversité est toujours un défi.

Vous l'avez réussi. Bravo 😊

Mention spéciale : les gens sont tous très gentils à l'accueil et tout au long du parcours.

Jean-Fleury FAYET
La Cantine
69620 Frontenas

Envoyé à partir de [Outlook pour iOS](#)

 Répondre

 Transférer

AVI



FD

290

Avis projet Rocher Mistral

CC Chris Clem <christelle.clementccl@gmail.com>  ...
A : POTIER Dominique (DGS La Barben) Ven 30/06/2023 18:54

Bonjour,

Se situant au cœur de la colline, dans un écrin précieux et fragile, proche de bâtiments classés et entouré d'habitations, dans le respect de la faune et la flore et de la préservation d'un site historique,
Je suis contre ce projet.

Cordialement

Christelle Clement

[← Répondre](#) [→ Transférer](#)

AVI

^

FD

Avis CONTRE les Permis d"amenager pour le parc Rocher Mistral

NB Nicolas belaube <nicolas_belaube42@hotmail.com>  ...
À : POTIER Dominique (DGS La Barben) Ven 30/06/2023 19:07

Bonjour,

Je suis totalement contre ce permis d'aménagement qui dénature le territoire.
Le paysage va se transformer en un parc d'attraction, en une farce de mauvais goût caricaturant la Provence et son histoire.
J'ai des doutes sur la viabilité financière du projet à terme.
Par contre, les dégâts esthétiques vont perdurer pendant des années.

Cordialement,

Nicolas BELAUBE

← Répondre

→ Transférer

AVI



FD

Réponse à l'enquête publique

AVI

FD

p pillivuyt <pillivuyt@noos.fr>  ...

A : POTIER Dominique (DGS La Barben) **Ven 30/06/2023 19:15**

Réponse à l'Enquete Publique

Ce projet batoue toutes les règles concernant le droit Patrimonial , le droit environnemental , le code de l'urbanisme , la Loi du 22 Aout 2021 concernant la lutte contre le dérèglement climatique ...

Je vais surtout contester l'interprétation que fait Mr le Préfet concernant l'art L111-4 N°2 du code de l'urbanisme .

En effet , pour donner un avis favorable considérant que Rocher Mistral entre dans le cadre d'une exception du code de l'urbanisme il reprend les termes du dossier des permis d'aménagement de Rocher Mistral : « parc à thèmes répond aux besoins de la population en matière de culture et de loisir et par voie de conséquence qualifiant le projet d'équipement collectif »

A lire cette phrase le Préfet et Rocher Mistral considèrent que « la population a besoin de culture et de loisir » donc il faut qualifier le projet d'équipement collectif

Ce n'est pas « Rocher Mistral fait des équipements collectifs parce que la population a besoin de culture et de loisir » Mais la population a besoin de culture donc l'équipement est collectif ! C'est une interprétation erronée du code de l'urbanisme

*Je vais chercher où sont les équipements collectifs ?

*Je vais démontrer à partir de ce qui se passe déjà et qui sera pareil derrière le château (c'est la conception de V d Alançon) que la population n'a surtout pas besoin de la culture , de l'histoire racontées par ce dernier loin de la réalité , trompeuse , « dangereuse » écrit Miraille Nys (cf Libération)

- Dans un premier temps il faut lire en entier l'art L111-4 N°2 ce que le Préfet aurait pu faire avant de donner son avis favorable sur le projet de Rocher Mistral

- « les constructions nécessaires à des équipements collectifs
 - « ces constructions et installations ne peuvent pas être autorisées dans les zones naturelles
 - « Ni porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages
- « L'autorisation est soumise pour avis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels , agricoles et forestiers
- « Les constructions incompatibles avec le voisinage des zones habitées
- « Les constructions ou installations sur délibération motivée du conseil municipal si celui-ci considère que l'intérêt de la commune en particulier pour éviter une diminution de la population communale le justifie
- « Dès lors qu'elle ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages à la salubrité et à la sécurité publique

Il est surprenant que Mr Le Préfet ait omis tous ces points qui empêchent manifestement l'exception de se réaliser voir en plus les avis de l'ABF , de la MRAe , de l'ARS , les lois sur l'environnement etc

- Il faut aussi rappeler que Mr le Préfet le 18 Juin 2021 avait émis « un avis défavorable pour des constructions dans le jardin potager » considérant qu'aux termes de l'art L111-3 du code de l'urbanisme les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées » , il émet un autre avis défavorable le 5 Juillet 2021 , bâtiments en bas du château pour les mêmes motifs .

Le maire suite aux avis du Préfet dans son arrêté cite les articles L111-3 et L 111-4 et conclue « le projet ne rentre pas dans le cadre des exceptions prévues par l'art L111-4 du code de l'urbanisme »

La MRAe en Février 2023 rappelle l'interprétation de Rocher mistral concernant donc l'art L111-4 N°2

Et se range devant l'avis du maire « cette interprétation n'est pas partagée par la MRAe qui ne perçoit pas en quoi le projet est nécessaire à l'exploitation agricole ou a des équipements collectifs »

Ce point est essentiel puisque dit bien la MRAe « la faisabilité du projet au titre de l'urbanisme repose sur cette interprétation »

Le projet Rocher Mistral est un projet entièrement privé à but commercial

~~On s'adresse au public pour donner un avis sur le projet de Rocher Mistral~~

Non au projet du Château La Barben



MS Michaëla Salisch <mika.salisch@gmail.com> ☀ ...
 A : POTIER Dominique (DGS La Barben) Sam 01/07/2023 10:35

Non au projet de défrichement au Château de la Barben.

- les aménagements sont incompatibles avec les contraintes urbanistiques des lieux (La Barben est une zone identifiée « espace agro-naturel » dans le Scot du pays salonais) ;
- certains des terrains ciblés sont classés en zone protégée Natura 2000, zone protégée LPO, SNIEF 1 et 2 (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ;
- cela risque d'aggraver l'artificialisation des sols, les risques d'inondation et réduire la biodiversité ;
- pollutions sonores et lumineuses aggravées ;
- détérioration de l'habitat naturel de l'Aigle de Bonelli, protégé ;
- aggravation des risques d'incendie

Merci de prendre en compte ce mail et faire passer,

Michaëla Salisch
06 20 46 82 43

Contre le projet  Télécharger  Enregistrer dans OneDrive  Masquer le courrier 

Contre le projet

AVI

MA

Martin Apokourastos <apokourastostmartin@gmail.com>



...

À : POTIER Dominique (DGS La Barben)

Sam 01/07/2023 12:11

les aménagements sont incompatibles avec les contraintes urbanistiques des lieux (La Barben est une zone identifiée - espace agro-naturel - dans le Scot du pays salonnais) ;

certains des terrains ciblés sont classés en zone protégée Natura 2000, zone protégée LPO, SNIIEF 1 et 2 (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ;

cela risque d'aggraver l'artificialisation des sols et réduire la biodiversité ;

pollutions sonores et lumineuses aggravées ;

détérioration de l'habitat naturel de l'Aigle de Bonelli, protégé ;

aggravation des risques d'inondation...

La délivrance de ces permis irait à l'encontre des nécessités écologiques, les autorités, les associations et les citoyens doivent oeuvrer à la sauvegarde du site, de sa biodiversité et le respect des classements des terrains pour la survie de la région

 Répondre

 Transférer

Rocher Mistral

AVI
✎

AB André Barelier <andre.barelier@gmail.com> ☀ ...
A : POTIER Dominique (DGS La Barben) Sam 01/07/2023 12:15

Je suis opposé aux permis d'aménager au Chateau de la Barben pour les raisons suivantes :

- les aménagements sont incompatibles avec les contraintes urbanistiques des lieux (La Barben est une zone identifiée « espace agro-naturel » dans le Scot du pays salonnais) ;
- certains des terrains cibles sont classés en zone protégée Natura 2000, zone protégée LPO, SNIEF 1 et 2 (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ;
- cela risque d'aggraver l'artificialisation des sols et réduire la biodiversité ;
- pollutions sonores et lumineuses aggravées ;
- détérioration de l'habitat naturel de l'Aigle de Bonelli, protégé ;
- aggravation des risques d'inondation...

La délivrance de ces permis irait à l'encontre des nécessités écologiques que les autorités, les associations et les citoyens demandent et qui sont des nécessités pour la survie de la région !

Je compte sur votre autorité pour empêcher ce désastre.

André BARELIER

↩ Répondre ➡ Transférer

893

Un magnifique espace culturel  Télécharger  Enregistrer dans OneDrive  Masquer le c

Un magnifique espace culturel

BV Béatrice Vouters <beatricevouters@aol.com>  ...
À : POTIER Dominique (DGS La Barben) Ven 30/06/2023 21:51

Quel bonheur que ce parc culturel qui apporte détente et culture historique dans une ambiance bonne enfant et paisible. Une journée et o en ressort détendu et ressourcé.

*Meilleurs sentiments,
Madame Pierre Vouters
06 52 20 59 33*

 Répondre  Transférer

AVI

FD

ROCHER MISTRAL

AVI

MH Marc Hostier <marc.hostier@yahoo.fr>  ...
À : POTIER Dominique (DGS La Barben) Sam 01/07/2023 12:35

DEVANT LES DESTRUCTIONS SCANDALEUSES DES JARDINS ET AU CHATEAU DE A BARBEN QUI ONT DEJA ETE FAITES PAR LE ROCHER MISTRAL QUI N A PAS RESPECTELES LOIS ET REGLEMENTS QUI L ENTRAINE DEVANT LES TRIBUNAUX CORRECTIONELS

JE TIENS A EXPRIMER MON INDIGNATION A LA DECOUVERTE DE SON PROJET FARAMINEUX AU PIEDDE DEUX MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES CE QUI DETRUIRAIT IRREMEDIABLEMENT LE SITE EXEPTIONNEL QU EST LE CHATEAU DE LA BARBEN

C'ECI AU MEPRIS DES LOIS ET DES REGLEMENTATIONS EXISTANTES POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE HISTORIQUE (CF CODE DU PATRIMOINE) L ENVIRONNEMENT LES PACS QUESTION INCENDIE DE FORET ET INNONDATION LA LOI SUR LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ETC

DANS CE PROJET TOUT EST BAFOUE !!
DES HABITATIONS NOMBREUSES QUALIFIES DE PASTICHES PAR UNE LETTRE DE L ARCHITECTES DES BATIMENTS DE FRANCESONT PREVUES PAR LE ROCHER MISTRAL QUI INTERPRETE D UNE FACON ERRONEE LARTICLE 144-1No2 DU CODE DE L URBANISME SUIVI PAR M^r LE PREFET CE QUI MERITE D ETRE LU EN ENTIER CONTRAIREMENT A CE QU A MANIFESTEMENT PAS FAIT CE DERNIER

LES SPECTACLES SONT UNE MECONNAISSANCE DE L HISTOIRE PROVENCALE ET UNE TRAHISON DES FAITS HISTORIQUES

MONSIEUR LE MAIRE SI RESPECTUEUX DE SA COMMUNE ET LES ASSOCIATONS DE RIVERAINS DOIVENT ETRE SOUTENUS DANS LEUR LUTTE POUR PRESERVER UN SITE SI REMARQUABLE

C EST NOTRE DEVOIS COMMUN LES POUVOIRS PUBLIGS N AGISSSENT PAS ET CE MALGRE DE NOMBREUX ARTICLES DNT CEUX REMARQUABLES ET ALARMISTES DE MONSIEUR RICKNER

LA DESTRUCTION D UN TEL PATRI MOINE ET LA FALSIFICATION DE L HISTOIRE PAR UN SPECTACLE VULGAIRE ET CONTRAIRE AUX CONNAISSANCES HISTORIQUES DOIVENT ALARMER LES AMOURAEUX DE NOTRE REGION

NOUS DEVONS TOUS NOUS MOBILISER POUR FAIRE RESPECTER LE DROIT DU PATRIMOINE
LE DROIT DE L ENVIRONNEMENT LE DROIT DE L URBANISME LES LOIS CE QUE DEVRAIT FAIRE
MONSIEUR LE PREFET DONT C EST LE ROLE

MARC HOSTIER

 Répondre  Transférer

Consultation Rocher Mistral

AVI
0

AM Aliénor M <malienor@hotmail.com> ☀ ...
A : POTIER Dominique (DGS La Barben) Sam 01/07/2023 13:02

Bonjour,

Je m'oppose aux trois permis d'aménager de Rocher Mistral principalement en raison de l'impact du projet sur la biodiversité et l'environnement :

Certains des terrains ciblés par le promoteur sont classés Natura 2000, zone protégée LPO, ZNIEF 1 et 2. Aucun terrain n'est constructible (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique : un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable).

La réalisation de ce projet provoquera l'abattage d'une centaine d'arbres et l'artificialisation/pollution d'une dizaine d'hectares – dont 4 hectares de terres agricoles – qui sont autant de réservoirs d'une riche biodiversité. On est bien loin des recommandations de la Convention citoyenne concernant la réduction de l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles pour préserver la biodiversité.

Les pollutions sonores et lumineuses des spectacles déjà existants et prévus dans les permis d'aménager mettent en danger plusieurs espèces protégées : les chauves-souris à oreilles échancrees (Murins) et l'aigle de Bonelli.

Il y a également une aggravation des risques d'inondation des risques d'incendie, mettant en danger l'environnement et la population.

On ne peut plus permettre un tel projet, qui va clairement à l'encontre des enjeux environnementaux, économiques, patrimoniaux et éthiques de notre époque.

Aliénor de Meulemeester

↩ Répondre ↪ Transférer

Projet rocher mistral

AVI
🗑

JS JEAN JACQUES SANNE <jjsanne@aol.com> ☀ ...
A : POTIER Dominique (DGS La Barben) Sam 01/07/2023 14:18

Bonjour

Je suis contre ce projet qui est à l'encontre de toutes les valeurs actuelles. Même les bâtiments de France ont émis un avis négatif mais non pris en compte !
Quelle sérénité nous reste t il ?
Est on obligé de tout bétonner ?
Que faire de toutes ces nuisances sonores visuelles parking Etc
et que dire de la sérénité du zoo pourtant un des plus beaux zoo de la région ...
Bref l'argent avant tout ! La politique avant tout !
La transition écologique aux oubliettes ...

J'ai retrouvé des articles pointant exactement mon ressenti dont je vous fais suivre la teneur .

Nous sommes horrifiés de ce qui se passe alors que nous, particulier, habitant un village alentour a (10km) n'avons même pas le droit de planter un arbre ! Ou faire une pergola ...

Donc ce projet et ses agrandissements sont à l'encontre complète de notre avenir.

En espérant que nos requêtes soient lues , entendues et prises en compte

Bien cordialement

Caroline sanne

Envoyé de mon iPhone

← Répondre → Transférer

Enquête permis rocher mistral

AVI
✎

RD Renan Daumalin <renandaumalin@gmail.com> ☀ ...
A : POTIER Dominique (DGS La Barben) Sam 01/07/2023 22:54

Bonjour,

Je suis opposé à ce projet des 3 permis pour les raisons suivantes :

- 1/ Non respect des dispositions d'urbanisme.
- 2/ Non respect de la faune et de la flore.
- 3/ Non respect du patrimoine classé.

Ce genre de projet est très étonnant dans la conjoncture actuelle et au vu de l'urgence climatique, du sur-tourisme, des risques d'incendie, artificialisation des sols etc.

Merci de tenir compte de ces vrais enjeux dans votre décision.

Renan

↩ Répondre ↪ Transférer

TR: PA rochernistral  Télécharger  Enregistrer dans OneDrive  Masquer le courrier

TR: PA rochernistral

AVI

PC Pierre CHABERT <pierre.chabert0721@orange.fr>  ...
À : POTIER Dominique (DGS La Barben) Sam 01/07/2023 22:23

Envoyé depuis l'application Mail Orange

mail transféré

De : Pierre CHABERT <pierre.chabert0721@orange.fr>
Envoyé : samedi 01 juillet 2023 16:15
À : dgs@labarbn.fr
Objet : PA rochernistral

Chabert Pierre

2046 route du château
La Barben

En suite de la consultation de la population de La Barben

Je déclare posséder une propriété dans la proximité immédiate du château de la Barben

Je déclare être opposé au permis d'aménager au motif que l'acceptation du projet de Rocher Mistral entraînerait une surfréquentation touristique avec notamment une pollution lumineuse et sonore

Fait à La Barben le 1er juillet 2024

Signé Pierre Chabert

Envoyé depuis l'application Mail Orange

 Répondre

 Transférer

Rocher Mistral

AVI

E emognetti@free.fr  ...

A : POTIER Dominique (DGS La Barben)

Sam 01/07/2023 18:00

Je suis contre les aménagements prévus par le Rocher Mistral qui ne mettent nullement en valeur un ensemble patrimonial architectural et paysager mais ne visent qu'à le déconstruire ou le détourner à des fins purement commerciales. La présentation de l'histoire de la Provence prônée par les spectacles du "Rocher Mistral" est erronée, raccourcie, réduite à un récit de pacotille, loin du foisonnement et des aléas qu'elle a connus, que l'on devrait au contraire souligner pour en développer une compréhension critique éclairante pour les problèmes d'un terroir qui se posent aujourd'hui et pour son avenir.
Un conservateur du patrimoine dont toute la carrière s'est déroulée en Provence

 Répondre

 Transférer

NON au permis d'aménager de la SAS Rocher Mistral

AVI

ES ELALAMY Sophie <sophie_elalamy@yahoo.fr> Dim 02/07/2023 00:18
À : POTIER Dominique (DGS La Barben)

Monsieur le Maire,

Moi qui ai passé mes vacances sur la commune de la Barben, et en particulier au CHÂTEAU de La Barben, je deplore ce projet qui va totalement dénaturer notre patrimoine.

Comment peut-on accorder à un ignorant de l'histoire Provençale le permis de détruire notre patrimoine pour le remplacer par des infrastructures modernes au pied d'un monument historique? Il n'y a pas si longtemps que ça mon grand-père et ma grand-mère, suivis de ma tante et mon oncle, devaient remplir des montagnes de dossiers pour avoir l'autorisation de faire réparer les toitures ou même repeindre la cage d'escalier. Chaque projet prenait des années avant d'être validé par les autorités compétentes. Je me demande selon quels principes M. d'Alañon peut faire tous ces travaux en si peu de temps sans aucune autorisation. Est-il un Dieu Tout Puissant qu'aucune loi de ce pays ne lui est applicable?

Moi qui suis propriétaire, avec mon frère, de biens situés au pied du château, je déplore ce projet qui va nuire aux habitants. Le flux de visiteurs, de jour comme de nuit, empêchera les riverains de vivre en toute quiétude dans ces maisons. Les spectacles nocturnes entraîneront des nuisances sonores telles qu'il sera impossible de dormir (circulation, conversations animées, musique à tue-tête, balai incessant de voitures...).

Moi qui, adolescente, ai toujours vu mon grand-père surveiller le moindre départ de feu du haut de la terrasse de château, la peur m'envahit à l'idée de voir ces jongleurs jouer avec le feu, ces projecteurs allumés en permanence déclencher la moindre étincelle, ces milliers de touristes jeter leurs mégots dans notre garrigue provençale. Par où pourrons-nous évacuer? Un pont? Tous ces gens seront pris au piège.

Pour toutes ces raisons, et pour bien d'autres encore, je m'OPPOSE à ce projet et j'espère vivement que nous serons entendus car notre France ne doit pas être une France à deux vitesses.

Bien cordialement
Sophie Elalamy

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

Permis Rocher Mistral  Télécharger  Enregistrer dans OneDrive  Masquer le courrier

Permis Rocher Mistral

AVI

ML Marine Leal <marine.leal6@gmail.com>



A : POTIER Dominique (DGS La Barben)

Sam 01/07/2023 22:59

Bonjour,

Je suis opposé aux trois permis d'aménagement déposés par la société Rocher Mistral.

En effet, il me semble qu'il est nécessaire de protéger notre faune et notre flore en évitant l'artificialisation des sols. Ces permis vont à l'encontre de la loi ZAN qui vise à diviser par deux l'artificialisation des sols en 2030.

Alors que le sur-tourisme est dénoncé, est-ce la trajectoire que souhaite suivre le petit village de La Barben ? Ne serait-il pas plus pertinent de défendre un territoire qui abrite des plusieurs espèces protégées comme les chauves-souris à oreille échancrée.

Je vous remercie,

Cordialement,
Marine Leal

 Répondre

 Transférer

Réponse à la requête ↓ Télécharger ↻ Enregistrer dans OneDrive ☑ Masquer le courrier

Réponse à la requête

AVI

PB Philippine Bourgeois <philippine.bourgeois.22@outlook.fr> ☀ ...
À : POTIER Dominique (DGS La Barben) Dim 02/07/2023 06:30

Bonjour,

J'adore le site de la Barben. Des constructions et des défrichements seraient un massacre !
Respectons les lois bafouées.

Merci.
Tres bonne journée.

← Répondre → Transférer

Réponse à l'enquête publique  Télécharger  Enregistrer dans OneDrive  Masquer le c

Réponse à l'enquête publique

AVI

DG de saint-aubin guillaume <g2staubin@gmail.com>  ...
À : POTIER Dominique (DGS La Barben) Dim 02/07/2023 06:34

Bonjour,

Le site de la Barben est inconstructible, respectons l'article du code de l'urbanisme.
Ce projet a pour objectif d'être un projet commercial privé et non des constructions
pour la collectivité.

Cordialement

Envoyé de mon iPhone

 Répondre

 Transférer

participation par voie électronique

AVI



F fred <fred_rech@laposte.net>  ...
À : POTIER Dominique (DGS La Barben) Dim 02/07/2023 15:36

Bonjour,

je vous remercie de me compter CONTRE les projets de D'ALANCON au château et alentour.

Cordialement,

--
Frédéric RECH
271d route de Cazan
LA BARBEN

← Répondre

→ Transférer

enquête publique sur le du rocher Mistral

AVI

CP Charlotte PONS <charlottepons@wanadoo.fr>
À : POTIER Dominique (DGS La Barben)



Dim 02/07/2023 16:42

Je suis formellement opposée a la création d'infrastructures pour le développement du Rocher Mistral .

Le pittoresque château de la Barben classe Monument Historique , joyau de notre Provence est le plus ancien château de la région.

Il est aujourd'hui menacé ainsi que son environnement par un projet pharaonique de parc d'attraction avec la construction de plusieurs bâtiments situés entre le cimetière et l'unique église du village .

Ouvert depuis 3 ans, ce parc d'attraction Rocher Mistral propose aux visiteurs, une parodie de l'histoire, ridicule , de mauvais goût qui est un véritable attrape touriste et qui se prétend être un « Puy du Fou » , publicité mensongère !.

Ces constructions et installations situées dans une zone naturelle, porteraient atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages et sont incompatibles avec le voisinage. Cette urbanisation modifierait définitivement ce site remarquable . Non à l'abattage de nouveaux arbres, non à l'urbanisation des rives de la Touloubre , non à la destruction de la faune locale en raison des nuisances sonores et des excès de lumière nocturne , non à la destruction de notre biodiversité et de notre patrimoine historique .

Ce projet est un non sens, et ne réunit pas toutes les garanties de sécurité pour accueillir du public : risques d'incendie, inaccessibilité pour les secours, inondations

Que le château de la Barben et son environnement soit respecté comme il l'a été depuis le XIème siècle !

[← Répondre](#)[→ Transférer](#)

(Aucun objet)

AVI

jj jos joyce <jos.joyce@gmail.com> ☀ ...
À : POTIER Dominique (DGS La Barben) Dim 02/07/2023 20:01

J'ai admiré le site du Château de la Barben de 2010 à 2017 qui est "exceptionnel", la végétation formant l'écrin de deux Monuments Historiques, est d'une rare beauté !

En effet, je louais une chambre d'hôte lors de toutes les manifestations des anciens propriétaires. J'ai lu les comptes-rendus des protagonistes concernant le projet de Rocher Mistral ; ce projet est tout simplement SCANDALEUX !! et bafoue tous les articles concernant le Droit Patrimonial Environnemental d'urbanisme et les Lois si importantes actuellement concernant le changement climatique(Loi No 2021-4 du 22 Août 2021).

Il serait insensé que Rocher Mistral puisse construire en s'appuyant sur l'article 1114 no2 du code de l'urbanisme comme Monsieur le Préfet voudrait que ce le soit, décrétant que les équipements seraient collectifs donc utiles pour " la population qui a besoin de culture et de loisir".

Cette interprétation, qui est celle de Rocher Mistral est totalement rejetée par Monsieur le Maire et la MRAE et doit l'être ! C'est un ABUS !

Les constructions de Rocher Mistral (magasins, restaurants, halle de marché, pont d'Avignon, gradins, moulin de Daudet etc...) n'ont aucun rapport avec des équipements collectifs. C'est une entreprise privée à but uniquement commercial ! L'idée d'un village fictif est insensée, nous avons en Provence de beaux villages avec leurs artisans ...!!!

Quant à la culture, il suffit de lire ce qui est écrit sur Tripadvisor ou dans des journaux pour constater ce que Rocher Mistral entend par culture, c'est tout simplement une grosse tromperie !!

Ce projet est DANGEREUX en tous points !

↩ Répondre ➡ Transférer

310

Soutien Rocher Mistral ↓ Télécharger ↻ Enregistrer dans OneDrive ☑ Masquer le courrier

Soutien Rocher Mistral

AVI



MD Mathis Duval <mathis.duval1@gmail.com>  ...
A : POTIER Dominique (DGS La Barben) Dim 02/07/2023 20:07

Je soutiens le Rocher Mistral dans son developpement.

Mathis Duval

--

Images intégrées

Mathis Duval
Fondateur & CEO Squad
06 49 78 64 94
mathis@squad-app.fr

↩ Répondre

➡ Transférer

34

La Barden, site historique ↓ Télécharger ↻ Enregistrer dans OneDrive 🗄 Masquer le courri

La Barden, site historique

AVI

C catherine <catherinedecoutere@live.fr>
A : POTIER Dominique (DGS La Barben)



Dim 02/07/2023 20:15

Bonjour

Je me permets de vous faire part
de mes impressions lors de notre
journée passée sur votre site
L'accueil est des plus aimables
Le site très bien entretenu
Notre journée, en famille, avec de jeunes enfants
nous a ravis, nous ne pouvons que soutenir ce projet culturel, festif, qui relate
l'histoire de
ce chateau, dont la commune peut s'enorgueillir.
Il serait dommageable de contrarier
l'intérêt que ce site peut apporter
Cette superbe région a la chance de pouvoir
offrir aux touristes de quoi satisfaire sa
Curiosité et ses connaissances.
J'espère de tout cœur, la pérennité de cette aventure.
Catherine Decoutere
Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

↩ Répondre

➡ Transférer

enquete public sur les pa



ND Nathan Dalmas <nathandalmas28@gmail.com>  ...
À : POTIER Dominique (DGS La Barben) Dim 02/07/2023 20:31

bonjour,
je suis contre ce projet de parc d'attraction pour les raison suivante

- premierement je suis contre la destruction naturelle pour un parking et les constructions prévus.
- deuxiemement je suis jeune barbenais qui est inscrit a la peche barbenaise et qui aimerais continuer ce loisirs et pas etre priver a cause de se projet.
- troisiement l'environnement sera endomagé par le nombre de visite (dechet, piétinement, disparission de la faune pour cause de sur population.

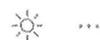
DALMAS Nathan

[← Répondre](#) [→ Transférer](#)

Soutien au Rocher Mistral

AVI

B Basile <basileduval27@gmail.com>
A : POTIER Dominique (DGS La Barben)



Dim 02/07/2023 20:34

Chère équipe municipale,

Je tiens à exprimer mon soutien enthousiaste en faveur du projet Rocher Mistral et à son développement. Je suis convaincu que cette initiative représente une opportunité exceptionnelle pour la commune en termes de culture, de préservation du patrimoine, de protection de l'environnement et de création d'emplois.

Cordialement,

Basile Duval

← Répondre

→ Transférer

314

De la part de Claude Grognet ↓ Télécharger ↻ Enregistrer dans OneDrive ☑ Masquer le cc

De la part de Claude Grognet

AVI

JJ jos joyce <jos.joyce@gmail.com>



A : POTIER Dominique (DGS La Barben)

Dim 02/07/2023 20:57

IL est stupéfiant que ce projet Rocher Mistral ne se soit pas arrêté à partir du moment où "tous les services de l'Etat et la Drac ont donné des avis défavorables en Octobre 2020 " (document donné par la mairie en juillet 2021 lors de sa conférence de presse)

Ce projet est implanté au pied de deux Monuments Historiques donc, comme l'indique très bien l'architecte des Bâtiments de France, les articles L621-30, L621-32, L632 du code du patrimoine doivent être respectés. " Le champ de visibilité doit être protégé ! " les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure, vouloir couper en plus 4ha84 de bois est un Massacre !

Ce projet est implanté dans une zone exposée aux risques naturels : feux de forêt et inondation. Il y a deux porters à connaissance de l'Etat, le PAC FDF du 23 Mai 2014 et le PAC du 15 Juillet 2020 qui doivent être respectés. Or, la MRAE observe qu'ils ne le sont pas. Il en va ici de la sécurité des visiteurs, de la Nature et du patrimoine.

Faire des constructions sur pilotis pour pallier aux inondations et mettre des aspersoirs pour régler les problèmes incendie, non seulement "aggrave l'atteinte de Rocher Mistral sur le site (MRAE, ABF) " Mais surtout ne prend absolument pas en compte toutes les catastrophes dues au changement climatique. Ce projet bafoue toutes les règles !!

↩ Répondre

➡ Transférer

315

RE : Mail Type pour vos mailings consult... | Télécharger | Enregistrer dans OneDrive

RE : Mail Type pour vos mailings consultation demandes du Rocher Mistral

AVI

Le contenu de ce message a été partiellement bloqué car l'expéditeur ne figure pas dans votre liste d'expéditeurs approuvés. [Afficher le contenu bloqué](#)

M michele.agusti <michele.agusti@orange.fr>  ...
À : POTIER Dominique (DGS La Barben) Dim 02/07/2023 21:02

Envoyé à partir de **Courrier** pour Windows

De : maryvonne.gascon@labarben.fr
Envoyé le : vendredi 30 juin 2023 20:26
À : michele.agusti@orange.fr
Objet : FR: Mail Type pour vos mailings consultation demandes du Rocher Mistral

De : Catherine Donadieu <catdonadieu@gmail.com>
Envoyé : jeudi 15 juin 2023 15:14
À : Franck SANTOS <maire@labarben.fr>; Colette Martinet <colette.martinet@labarben.fr>; Maryvonne GASCÓN <maryvonne.gascon@labarben.fr>; bernard jean <bernard.jean@labarben.fr>; philippe.caron@labarben.fr
Objet : Mail Type pour vos mailings consultation demandes du Rocher Mistral

répondre à dgs@labarben.fr

DEMANDES DE PERMIS D'AMÉNAGER PA 013 009 22 0006 ET PA 013 009 22 0007 DÉPOSÉS PAR LA SAS ROCHER MISTRAL, REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR VIANNEY D'ALANCON EN VUE DE LA CRÉATION DES INFRASTRUCTURES DU PARC À THÈMES ROCHER MISTRAL ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT, D'UNE VOIE POMPIER, BILLETTERIE, SANITAIRES ET ESPLANADE D'ACCUEIL SUR LA COMMUNE DE LA BARBEN .
<https://www.labarben.fr/avis-de-participation/>

Votre adresse mail :
Votre nom et prénom : Agusti michele

Je ne suis pas favorable aux demandes de Monsieur Vianney d'Alançon concernant le Rocher Mistral

317

RE : Mail Type pour vos mailings consult... ↓ Télécharger ↻ Enregistrer dans OneDrive 📄 |

Objet : Mail Type pour vos mailings consultation demandés du Rocher Mistral

AVI
📎

répondre à dgs@labarben.fr

DEMANDES DE PERMIS D'AMENAGER PA 013 009 22 0006 ET PA 013 009 22 0007
DÉPOSÉS PAR LA SAS ROCHER MISTRAL, REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR VIANNEY
D'ALANÇON EN VUE DE LA CRÉATION DES INFRASTRUCTURES DU PARC À THÈMES
ROCHER MISTRAL ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT, D'UNE VOIE POMPIER,
BILLETTERIE, SANITAIRES ET ESPLANADE D'ACCUEIL SUR LA COMMUNE DE LA BARBEN .
<https://www.labarben.fr/avis-de-participation/>

Votre adresse mail :

Votre nom et prénom :Agusti michele

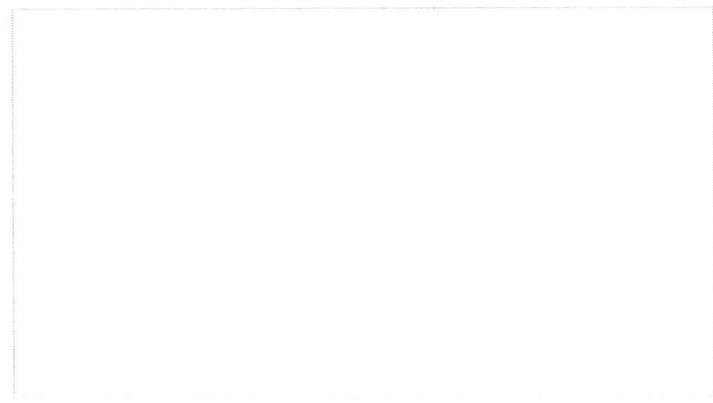
Je ne suis pas favorable aux demandes de Monsieur Vianney d'Alançon concernant le
Rocher Mistral

ou

Je suis favorable aux demandes de Monsieur Vianney d'Alançon concernant le Rocher
Mistral

Commentaires :

je suis contre ce projet pour la construction de bâtiment pour faire un parc à thèmes ,il
est situé dans un lieu a haut risque incendie, dans une zone inondable . Les routes ne
sont pas adaptées au flux important de véhicule en cas d'accident les secours auraient
beaucoup de difficultés a accéder, et ce lieu .il est regrettable que constructions dans le
périmètre d'un château historique soit permises.
Espérant que l'architecte des monuments de France prendra une décision cohérente



<https://www.labarben.fr/avis-de-participation/>

316

Avis enquête publique ROCHER MISTRAL

AVI
✎

GD Guillaume DULUC <guillaumeduluc@gmail.com>  ...
A : POTIER Dominique (DGS La Barben) Dim 02/07/2023 22:28

 Enquête publique ROCHER ...
983 Ko

Bonjour
Voici notre participation à l'enquête publique
Cordialement
Guillaume DULUC

← Répondre → Transférer

Enquête publique Permis d'aménager.

Voici nos remarques et avis concernant le permis d'aménager demandé par la SAS ROCHER MISTRAL.

- Aux vues des travaux déjà effectués, (avec toutes les autorisations ?)
- Aux vues de la configuration du site (accès véhicule)
- Aux vues des risques inondations très forts sur ce secteur et sur la commune de La Barben,
- Aux vues des risques incendie très forts sur ce secteur,
- Aux vues de la zone Natura 2000 et de l'impact non négligeable des constructions envisagées,
- Aux vue des enjeux écologiques constatés notamment avec la diminution de l'espèce protégée de chauve-souris.
- Aux vues du surseoir à statuer sur la demande d'autorisation de défrichement délivré par M. Le Préfet,

Pour ces raisons nous ne pouvons qu'émettre un avis négatif sur cette demande.

Mais encore,
Que pensent les Bâtiments de France de l'ancien mur rénové avec plus d'enduit que pierres apparentes et des blocs clim qui dépassent de ce mur ?



Que pensent les Bâtiments de France de la vue du Château ou de la Chapelle en arrivant de la route de LA BARBEN ?



Pour ces aménagements disgracieux, nous ne pouvons qu'émettre un avis négatif sur cette demande.

Mais encore,

Ces questions sur le financement accordé par des fonds publics, ces questions sur certains travaux à priori réalisés sans autorisation, nous font craindre que le projet présenté ne corresponde pas au projet final.

Il faut laisser du temps pour que ces questions obtiennent des réponses, en attendant nous ne pouvons qu'émettre un avis négatif sur cette demande.

Mais encore,

La communication non apaisée, voire agressive, de la part de la direction du ROCHER MISTRAL,

La mise en cause nominative d'élus qui ne fait que mettre à mal les valeurs de la République et le respect de la fonction d' élu,

Le « chantage » avec menace pour les administrés de payer des millions d'euros ayant pour seul objectif de faire pression sur la mairie.

Ce projet fait naître une ambiance délétère dans la commune et ne peut remporter l'adhésion des Barbenais (anciens et récemment implantés).

En attendant que la situation s'apaise nous ne pouvons qu'émettre un avis négatif sur cette demande.

Mais encore,

Il semblerait que l'autorisation de ces constructions entraînerait une diminution d'autorisation de surfaces constructibles sur la commune de LA BARBEN, dans le cadre du futur PLU.

Si cela était confirmé, la commune de LA BARBEN serait inaccessible pour de futurs résidents alors que la crise immobilière est forte.

En attendant la réponse à cette question, nous ne pouvons qu'émettre un avis négatif sur cette demande.

Enfin,

Une étude d'impact a-t-elle été réalisée sur les conséquences de ces futurs spectacles sur les espèces protégées (chauve-souris, aigle de bonelli, etc.) ?

Une étude d'impact a-t-elle été réalisée concernant les conséquences de ces spectacles (sons, lumières) sur les animaux du Parc Animalier (voisin du château).

Parc qui évolue sereinement et harmonieusement sur la commune de La Barben ?

En attendant la publication de ces études, nous ne pouvons qu'émettre un avis négatif sur cette demande.

316
317

Rocher mistral

AVI
📎

p paule.grenier@9online.fr ☀ ...
A : POTIER Dominique (DGS La Barben) Dim 02/07/2023 22:55

"
Non aux permis d'aménager du Rocher mistral.
Envoyé avec SFR Mail pour Android

↩ Répondre ↪ Transférer

Château mistral

AVI

FS Frédéric SANCHEZ <fsanchez.contact@gmail.com> ☀ ...
A : POTIER Dominique (DGS La Barben) Lun 03/07/2023 02:38

Bonjour,

lyceen sur Salon de Provence, dans les années 80, j'ai toujours connu le château de la Barben.

Le rocher Mistral, qui l'occupe aujourd'hui, a fait le pari risqué, mais gagnant, de privilégier la culture provençale en variant les siècles et les animations pour chaque âge et chaque attente du public.

A ce jour c'est une réussite, gâchée me semble-t-il par des querelles de clocher : il est temps de remettre non pas l'église, mais le château au centre du village et le promouvoir.

Cordialement

Frédéric Sanchez
Marseille

Envoyé de mon iPhone

↩ Répondre

➡ Transférer

Enquête publique Rocher Mistral



DL DEPOORTERE, Lucie <lucie.depoortere@pigier.com> ☀ ...
A : POTIER Dominique (DGS La Barben) Lun 03/07/2023 07:46

Bonjour,
J'apporte mon soutien au Rocher Mistral et à son développement. C'est une réelle opportunité pour l'emploi et le rayonnement de la culture dans notre région.
Cordialement

PIGIER 
Lucie DEPOORTERE
Directrice des campus Pigier Aix-Marseille

- 📍 142-146 avenue de Toulon, 13010 Marseille
580 avenue Wolfgang Amadeus Mozart, 13100 Aix-en-Provence
- 📞 04 95 05 18 80
- 🌐 www.pigier.com

NB : Le droit à la déconnexion signifie que tout mail reçu en dehors des heures de travail n'appelle pas de réponse immédiate

↩ Répondre ↪ Transférer